

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION – SOCIETE / ENTREPRISE**1.1 Identification de la substance ou de la préparation**

Nom commercial Nom de l'alliage adossé aux lettres PA indiquant la forme pâte
505SiPA-518SnPA-520SiPA-530SnPA-534SnPA-540SnPA-545SnPA-555SnPA-556SnPA

Forme Solide métallique en pâte avec désoxydant.

1.2 Utilisation de la préparation Industries. Domestique.
Alliage de brasage en pâte avec fondant désoxydant pour brasage fort, réalisé par mélange

Secteur d'utilisation SU

SU15 – Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements

Catégorie de produit chimique PC

PC38 – Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux.

Catégorie de processus PROC

PROC25 – Autres opérations de travail à chaud avec des métaux

Catégorie de rejet dans l'environnement ERC

ERC 5 – Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice.

Utilisations déconseillées

Il n'existe aucune information à la date d'édition de cette FDS.

1.3 Identification de la société : Alliages Industries Tel +33 1.69.11.50.50
Z.I. La Marinière Fax +33 1.69.11.50.51
8 bis, rue Gutenberg Email contact@brasage.com
91070 Bondoufle France Site internet [HTTP://WWW.BRASAGE.COM](http://www.brasage.com)
Service chargé des renseignements
Courriel qualité et sécurité : qualite@brasage.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence +33 1 45 42 59 59 [24/24] (France) ORFILA
+44-208-762-8322 [CareChem 24/24] (Europe)
+49-5137-9990 (Seelze)
+1-703-527-3887 (ChemTrec)
+1-303-389-1414 (Medical)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS (DE LA PREPARATION) :**Classification selon le règlement CE N° 1272/2008 CLP :****GHS07** Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2 - **GHS09** Aquatic Acute 1, Chronic 1**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :**

Le produit est étiqueté en tant que préparation et conformément au procédé de classification CE.

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.1 Description des dangers

Les alliages de cuivre, argent, zinc, étain ne présentent pas de danger pour la santé, par inhalation, par ingestion ou contact. Ces alliages possèdent des liaisons métalliques permanentes, si bien que ces préparations sont sans effet en tant que facteur à risque. Il n'y a pas de « relavage ».

Pour cette raison, les préparations 100 % métalliques de brasures argent ne présentent pas de danger pour l'homme ou l'environnement. Cependant les dangers du flux en pâtes et les poudres métalliques doivent être identifiés.

2.2 Description des risques

Les opérations de brasage, chauffage, meulage et usinage, qui provoquent l'élévation de la température du produit en avoisinant le point de fusion ou en générant des particules volatiles, peuvent nuire à la santé. Des poussières et fumées peuvent se dégager au cours de la mise en œuvre, plus précisément au moment du brasage, du coupage thermique et du meulage. L'inhalation à long terme d'un air ambiant très chargé en poussières et en fumées peut affecter la santé des travailleurs. Les opérations ci-dessus mentionnées doivent être effectuées dans une ambiance bien ventilée. **Le principal risque d'exposition est l'inhalation.** (Inhalation des fumées de brasage)

2.3 Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Les métaux sous forme massive, les alliages, les mélanges contenant des polymères et les mélanges contenant des élastomères qui bien que classés comme dangereux conformément à la directive 1999/45/EG ne présentent pas de danger pour la santé humaine en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact avec la peau, ni de danger pour le milieu aquatique dans la forme (solide massif) sous laquelle ils sont mis sur le marché.

Cependant l'attention de l'utilisateur est fortement attirée sur une utilisation inappropriée de la préparation dans le cadre de son utilisation (alliage de brasage). En effet l'inhalation des fumées de brasage peut causer la fièvre des fondeurs. Les symptômes de cette fièvre peuvent se manifester 4 à 12 heures après l'inhalation. (Maux de tête, toux, nausées, fièvre, étourdissement)

De plus l'IARC et le NIOSH indiquent que les fumées issues de la combustion des métaux sont suspectés d'être des agents cancérigènes.

Le mode d'exposition principale et unique étant l'inhalation le classement de cette préparation a été effectué en fonction des réels dangers présentés par cette préparation.

LES EFFETS DE LA SUREXPOSITION SONT LES SUIVANTES :

Aiguës

L'inhalation excessive des fumées et/ou des poudres métalliques peuvent provoquer l'irritation des yeux du nez et de la gorge. De fortes concentrations dans les fumées et dans les poussières, d'oxyde de fer, de manganèse, de cuivre, de zinc, de nickel, d'étain, de potassium et leurs dérivés peuvent provoquer, de la fièvre. Les symptômes caractéristiques sont la sensation de goût métallique, la bouche sèche, l'irritation de la gorge, des frissons et de la fièvre, pendant 12 à 48 heures.

Chroniques

Des inhalations hautement concentrées et prolongées de fumées ou poussières, peuvent conduire (par exemple) aux situations suivantes pour chaque élément suivant susceptibles d'être présent dans **le métal de base** (pièce à braser) :

Chrome	-Différentes formes de dermatites, inflammation et / ou ulcération des organes respiratoires supérieurs, et risques de cancer du nez et des poumons
Cuivre	-Effets pulmonaire.
Fer (Fer -oxyde)	-Effets pulmonaire, scléroses
Manganèse	-Bronchites, pneumonie, carence de coordination des mouvements
Molybdène	-douleurs articulaires, main, genou et pied. Changement morphologique du foie, rein et rate : anémie, diarrhée, coma, difformité et retard de la croissance.
Nickel	-Mêmes effets que le chrome

On peut éventuellement trouver d'autres éléments, mais ceux-ci ne présentent pas de danger pour la santé, ou se situent à des taux de concentration trop bas pour être classés comme dangereux et ne sont pas soumis à des limites d'exposition reconnues.

2.2 ELEMENTS D'ETIQUETAGE SGH y compris conseils de prudence

Classification Suivant CE N° 1272/2008 CLP

Symbole : GHS07 - GHS09
Indications de danger : Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2 - Aquatic Acute 1, Chronic 1

**Phrases H :** (de la préparation)

H315 – Provoque une irritation cutanée.

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient : Hydroxyde de potassium, zinc en poudre.

Phrases P :

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P264 – Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé suivant la réglementation des produits dangereux des directives CE

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2 - Aquatic Acute 1, Chronic 1

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Fumées de brasage. (oxydes métalliques, cuivre, argent.)

Indications complémentaires :**Autres dangers**

En cas de décomposition peut libérer des gaz toxiques (dont HF)

Le classement de la préparation est fonction de ou des réactions obtenues entre les substances du chapitre 3

Le mélange ne contient pas une substance vPvB (very Persistent, very Bio accumulative).

Le mélange ne contient pas une substance PBT (Persistent, Bio accumulative, Toxique)

Autres effets : Irritant pour la peau, les plaies, les yeux, les muqueuses.

Pendant l'opération de brasage des gaz/vapeurs dangereux se dégagent avec formation possible d'hydrogène chloré.

Pouvant provoquer Œdème pulmonaire, irritation des muqueuses du nez, de la gorge et des yeux.

Pour les informations qui figurent sur les étiquettes se référer au chapitre 15

Description des composants : Contient des fluorures inorganiques et autres composants non classifiés (eau)

3.2-3.3-3.4 Concentration, classification des composants dangereux de la préparation

Mélanges chimiques effectués avec des additifs non dangereux

Nom de la Substance - Préparations Formule chimique	Concentration Poids %	N°CAS / N°CE / Index num Enregistrement ECHA	Phrases H Hazard Cat
Cuivre - copper / Cu	20<>56	7440-50-8 / 231-159-6 01-2119480154-42	H302-H410 Aquatic Acute 1- Aquatic Chronic 2
Zinc en poudre / Zn powder	13<>41	7440-66-6 / 231-175-3 01-2119467174-37	H400-H410 Aquatic Acute 1- Aquatic Chronic 1
Argent - silver / Ag	4<>57	7440-22-4/231-131-3 01-2119555669-21	H400-H410 Aquatic Acute 1- Aquatic Chronic 1
Etain-Tin / Sn	1<>11	7440-31-5 / 231-141-8 01-2119486474-28	Non classé
Fluoroborate de potassium/ KBF4	10<> 35	14075-53-7 / 237-928-2 01-2119968922-24-xxxx	
Hydroxyde de potassium/ KOH	< 2	1310-58-3 / 215-181-3 / 019-002-00-8 01-2119487136-33-xxxx	314 / 302 Skin Irrit. 2 Eye Irrit.2

Pour la signification des phrases H des matières premières (substances) (SGH/CLP) se référer à la rubrique 16

Composition Alliages	Cuivre	Argent	Zinc	Indium	Etain	Nickel	Manganèse	Silicium
505Si	55	5	40					0,15
512Si	48	12	40					0,15
518Sn	46	18	36					0,15
520Si	44	20	36					0,15
525	40	25	35					
525Sn	40	25	33		2			
530	38	30	32					
530Sn	36	30	32		2			
533	33,50	33	33,50					
534Sn	36	34	27,50		2,50			
535	32	35	33					
538Sn	32	38	28		2			
540	30	40	30					
540Sn	30	40	28		2			
544	30	44	26					
545	30	45	25					
545Sn	27	45	25,50		2,50			
555Sn	21	55	22		2			
556Sn	22	56	17		5			

4. PREMIERS SECOURS

- 4.1 Consignes générales :** Ne jamais rien administrer à une personne inconsciente. Travailler dans un local ventilé, ne jamais utiliser le produit en atmosphère confinée sans masque de protection. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer l'étiquette).
- 4.2 Inhalation :** Amener au grand air - Repos - Mise sous surveillance médicale d'au moins 48 heures car des effets différés sont possibles.
- 4.3 Ingestion :** En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage, l'étiquette et le produit sous sa forme solide. (Risque de perforation) Dissoudre un cachet de calcium effervescent dans de l'eau et faire boire par petites gorgées. Lavage estomac conseillé. Néanmoins l'ingestion est peu probable étant donnée la forme du produit.
Ne pas tenter de faire vomir. Hospitalisation d'urgence.
- 4.4 Contact avec les yeux :** Lavage à l'eau tiède immédiat et prolongé (15 minutes) en écartant bien les paupières. Consulter un ophtalmologiste. On pourra rincer les yeux avec une solution de gluconate de calcium à 1 % dans du sérum physiologique (10 ml de gluconate de calcium dans 90 ml de sérum physiologique).
- 4.5 Contact avec la peau :** Enlever tout vêtement souillé (les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage). Laver immédiatement et abondamment les parties atteintes avec de l'eau. Dans le cas d'immersion (peu probable) Appliquer de façon régulière et répétée un gel à base de gluconate de calcium à 2,5 % pour fixer le fluor et empêcher l'attaque du calcium du squelette (à défaut, faire des compresses imbibées de sel de calcium ou de chlorure de benzalkonium à 0,1 % rafraîchies). Consulter d'urgence un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction recommandés :** Le produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie au voisinage, tous les moyens d'extinction sont admis (Brouillard d'eau, poudre, dioxyde de carbone, mousse résistant à l'alcool).
- 5.2 Moyens d'extinction à éviter :** Aucun.
- 5.3 Risques particuliers inhérents au produit lui-même, aux produits de décomposition, aux gaz qui en résultent :**
- Incombustible. Formation de gaz / vapeurs dangereux en cas de décomposition (acide fluorhydrique). Dans ce cas, prévoir un balisage de la zone contaminée et une protection du personnel d'intervention.
- 5.4 Produits de combustion dangereux et risques associés**
- 5.5 Mesures particulières de protection :** Porter un appareil de protection respiratoire autonome avec filtre de type A + B+E en raison du dégagement possible de gaz toxiques (acide fluorhydrique, ...).

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Protection individuelle :** voir section 8.
- 6.2 Protection de l'environnement :** Éviter de déverser dans l'environnement (égouts, rivières, sols...). Recueillir le produit dans des emballages hermétiques (éviter verre, métaux...). Neutralisée par une solution de carbonate de sodium avant rejet. Dans ce cas ne pas fermer hermétiquement lors de l'opération.
- 6.3 Méthodes de nettoyage :** Les sels de potassium contenus dans les flux sont dissous à 99,99 % par lavage en solution très chaude alcaline utilisée en bains (régulièrement vidangés). Diluer abondamment avec de l'eau. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant. Eliminer les matériaux contaminés en tant que déchets (voir chapitre 13)
En cas d'élimination insuffisante, ces sels demeurent sur les pièces en provoquant des tâches blanchâtres. Ces sels sont stables, il n'y a donc pas d'hydrolyse et de risque de corrosion galvanique par formation d'un courant électrique.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Manipulation :** Manipuler dans des zones bien ventilées, à des concentrations inférieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle, Ne jamais respirer les vapeurs. Prévoir une ventilation / une aspiration à la source d'émission des fumées. Prévoir des douches, bains oculaires et points d'eau à proximité. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer dans les locaux où l'on utilise le produit. Ne pas mélanger avec d'autres produits. Laver les équipements contaminés avec de l'eau.

Ne pas réutiliser les emballages vides. Ne pas porter de verres de contact. Ne pas mettre en contact avec les alcalins forts (réaction de neutralisation exothermique) et les oxydants forts. Ne pas mettre en contact avec le verre et les matériaux à base de silicate.

7.2 Stockage : Conserver le récipient fermé, sous clé et hors de la portée des enfants. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes ou de toute source d'ignition. Conserver à l'écart de tout local d'habitation, des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver dans un endroit propre, sec et résistant au feu. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en emballages PEHD ou PP exclusivement. Ne pas utiliser le caoutchouc, les matières plastiques, les métaux et le verre. Ne pas mettre au contact des alcalins (soude, potasse) et des oxydants forts (mélange nitro-chromique et sulfo-chromique, perchlorates, peroxydes et hypochlorites).

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition VLE / VME

Sous certaines conditions, la préparation peut conduire à la formation de fluorure et de fluorure d'hydrogène gazeux ou liquide dont les limites d'exposition sont :

Fluorure d'hydrogène

VME : 1,5 mg/m³ - Autres informations TMP N°32 FT N°6 / Skin (ACGIH)

Fluorures

VME : 2,5 mg/m³ - Autres informations TMP N°32 FT N°191 / A4 (ACGIH) / DFG (AGW)

Moyens de protection individuelle :

a) Protection respiratoire



: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié, filtre B E P3 EN 14387. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées. Utiliser impérativement des aspirations de fumées au poste de travail.

b) Protection des mains



: Gants de protection. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration des projections de brasage et du taux de perméabilité.

Immersion : Caoutchouc butyle ou Viton revêtement 0,70 mm. Rupture > 480 minutes. cat III, conforme EN 374.

Projection : Caoutchouc nitrile revêtement 0,20 mm. Rupture > 30 minutes.

c) Protection des yeux



: Porter des lunettes de sécurité à protection latérale pour éviter toute lésion par des particules volantes, fumées, projections et/ou par un quelconque contact du produit avec les yeux. Utiliser des verres teintés adaptés au brasage conforme EN 166. Ne pas porter de lentilles.

Mesures particulières d'hygiène

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter d'inhaler les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Nettoyage des mains après toute manipulation du produit.

Ingestion

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de fumées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il n'existe pas d'information à ce jour.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: Pâteux
Odeur	: Irritant pour les muqueuses nasales
Etat physique	: Solide métallique stable. Avec un mélange de flux .
Enrobage de Couleur	: Non concerné
Intervalle de fusion	: 600/680°C.
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Densité	: 8.6/9.5.
Solubilité	: Le produit est peu soluble
Teneur en solvants	: Le produit ne contient pas de solvant susceptible de s'enflammer
Auto inflammabilité	: Ne s'enflamme pas spontanément.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux : Formation de fumées dangereuses lors d'utilisation non conforme. Selon les conditions du procédé, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés en cas d'usage non-conforme. Tels que :

BF3	CAS 7637-07-2	EC 231-569-5	TLV (mg/m3) :	2,8
FH	CAS 7664-39-3	EC 231-634-8	TLV (mg/m3) :	2,6

Seuil de Valeurs Limites d'exposition (TLV-TWA) donné selon ACGIH. La valeur limite d'exposition (TLV) de chacun des éléments ci-dessus dépend de la réglementation nationale .

Autres informations : En cas de travaux effectués sur des pièces revêtues d'enduits tels que : Composés métalliques, graisse, peinture, solvant, lubrifiant, et cætera...
Les produits de décomposition thermique ou photochimique de ces éléments s'ajoutent aux poussières et fumées émises par la fusion du produit de soudage.
Les fumées de BF3, FH sont fonctions des désoxydants utilisés

10.1 Conditions à éviter : Ne pas respirer les vapeurs émises lors du chauffage.

10.2 Matières à éviter : Sous l'action de la chaleur, le flux présente une forte action réductrice vis-à-vis des oxydes métalliques.

10.3 Produits de décomposition dangereux : Potasse caustique. Acide fluorhydrique.

10.4 Observations importantes : Risques de toxicité en cas d'ingestion.

10.5 Matières incompatibles : Acides forts, acide sulfurique.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Hydrogène chloré

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Exposition par inhalation (Données bibliographiques) : Risque d'atteinte pulmonaire lors d'une inhalation répétée ou prolongée. Les symptômes d'intoxication pulmonaire ne se manifestent souvent qu'après quelques heures et sont aggravées par l'alcool et l'effort physique. Le repos et la surveillance médicale sont par conséquent essentiels. Corrosif : toux, difficultés respiratoires et lésions caustiques des muqueuses.

En cas d'ingestion (Données bibliographiques) : Nocif : nausées, vomissements, maux d'estomac, diarrhées et perforations intestinales. Douleurs buccales, rétro-sternales et épigastriques. Risque de brûlures sévères de la cavité buccale et l'appareil digestif.

En cas de projection ou de contact avec la peau : Effet de brûlures des plaies. Guérison lente et cicatrices parfois rétractiles.

En cas de projection ou de contact avec les yeux Irritation des yeux. Risque de séquelles (opacités cornéennes, glaucome et cataracte).

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Nocif pour l'environnement aquatique, catégorie de pollution des eaux 1 (D) / Peu polluant.

Autres données : aucune donnée disponible à ce jour sur la préparation mais d'une manière générale, il faut éviter tout écoulement du produit dans les égouts, les cours d'eau ou les nappes phréatiques.

Mobilité : aucune donnée disponible à ce jour sur la préparation.

Persistance et dégradation Précipiter les fluorides avec du lait de chaux et procéder à l'élimination.

Potentiel de bioaccumulation aucune donnée disponible à ce jour sur la préparation.

Ecotoxicité (Informations bibliographiques) aucune donnée disponible à ce jour sur la préparation.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Déchets : Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau et ne pas contaminer les sols. Ne pas éliminer dans l'environnement. Éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Neutralisée par une solution de carbonate de sodium avant rejet.



Emballages : Vider complètement les emballages. Conserver les étiquettes sur le récipient et remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales : La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le « Code de l'environnement », selon l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L.541-1 à l'Article L.541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux). Règlements (2001/118/CE, 2001/119/CE, 2001/573/CE)

Une partie de ces informations sont disponibles sur www.brasage.com

N° de déchet industriel :

Ame métallique - 1603.03. Déchets de soudure. Codes déchets (Décision 2000/532/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux).

1605.07 Produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non dangereux au sens de la réglementation ADR au vue de la forme et des quantités limites.

Information générale : Non réglementé.

Non considéré dangereux au sens de la réglementation ADR/RID – IMDG-Code - IATA

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

N'est pas une préparation dangereuse selon les règlements spécifiés

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1) Etiquetage

La classification de cette préparation a été exécutée conformément au Règlement CE n° 1907/2006 dit « REACH » et au règlement CLP CE N° 1272/2008, au GHS 2013 rev.5

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Présentation CLP => Obligatoire sur l'étiquette depuis le 1 Décembre 2012

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014

15.2) Limites d'exposition

Il n'existe pas de limite d'exposition aux alliages argent avec cuivre, zinc, étain. Les limites ne s'appliquent qu'à certains éléments les constituants et leurs composés : ces éléments peuvent être présents dans les fumées et poussières dégagées au cours de l'usinage des produits

16. AUTRES INFORMATIONS

Motif de mise à jour : Mise en conformité avec Règlement CLP CE N° 1272/2008

Paragraphes modifiés : 3-16

Version : (voir encart haute de page)

Utilisation de la préparation : Flux de brasage pour brasures argent et cuivre phosphore argent.

Rappel des phrases H indiquées dans le chapitre 3 (Informations sur les composants)

Phrases H

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations des chapitres 4, 8 et 12 concernent la préparation utilisée de manière accidentelle, irrégulière, ou en utilisations non-recommandées.

Conseils relatifs à la formation : S'assurer que l'utilisateur connaît les dangers potentiels ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.

Utilisations recommandées et restrictions : Contacter votre fournisseur en cas de doute. Respecter les règles de l'art. N'utiliser qu'en procédé de brasage flamme et induction.

Sources : Fiche de données de sécurité établie à partir :

SGH 2013 Rev 5 et annexes (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)

Site de l'Echa.europa.eu. Substances enregistrées.

* des fiches des données de sécurité des substances dangereuses entrant dans la composition de la préparation.

Des fiches de données de sécurité des fabricants de substances et/ou des sous-traitants, en notre possession le jour d'édition de cette fiche de donnée de sécurité.

ASPECT DU PRODUIT ET EXEMPLE D'ETIQUETTE (SI DISPONIBLE)

